## **CONSEIL D'ÉTAT**

N° CE: 62.032

N° dossier parl.: 8479

### Projet de loi

portant modification du Code du travail en vue de l'introduction du principe de demande d'octroi d'indemnité de chômage complet en ligne

# Deuxième avis complémentaire du Conseil d'État

(18 novembre 2025)

Par dépêche du 31 octobre 2025, le président de la Chambre des députés a soumis à l'avis du Conseil d'État une série de deux amendements parlementaires au projet de loi sous rubrique, adoptés par la Commission du travail lors de sa réunion du 22 octobre 2025.

Le texte des amendements parlementaires était accompagné d'observations préliminaires, d'un commentaire pour chacun des amendements ainsi que d'un texte coordonné du projet de loi reprenant les amendements proposés, figurant en caractères gras et soulignés, et les propositions de texte formulées par le Conseil d'État dans son avis complémentaire du 7 octobre 2025 que la commission parlementaire a faites siennes, figurant en caractères soulignés.

#### Considérations générales

Les amendements au projet de loi sous rubrique entendent donner suite aux observations formulées par le Conseil d'État dans son avis complémentaire du 7 octobre 2025.

Le Conseil d'État prend acte des observations préliminaires formulées par les auteurs des amendements parlementaires en ce qui concerne le changement de l'intitulé du projet de loi sous rubrique.

### Examen des amendements

Amendements 1 et 2

Sans observation.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 18 votants, le 18 novembre 2025.

Le Secrétaire général,

Le Président,

s. Marc Besch

s. Marc Thewes